

BÉNÉFICIEZ DU pass Sport

50 €

D'AIDE IMMÉDIATE*

ET UN COMPLÉMENT VERSÉ PAR LA CNAF
AU PREMIER TRIMESTRE 2027

Une aide de l'État pour la pratique
sportive de votre enfant.



POUR QUI ?

Pour les jeunes

DE 6 À 17 ANS

révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient
familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 €



Jeunes en situation de handicap :

- De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH ;
- De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH ;



Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus,
titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre
2026 :

- Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
- Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.



Bénéficiaires d'une aide de l'AGEFIPH

COMMENT ÇA MARCHE ?

1



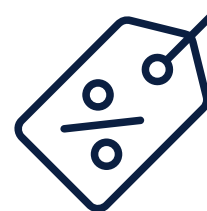
Recevez votre
code par mail.

2



Présentez-le
au club.

3



Le club applique
la réduction.

Les bénéficiaires recevront leur **code pass Sport** directement par courrier
électronique en septembre 2026, de la part du ministère chargé des Sports, à
l'adresse renseignée sur votre compte CAF, MSA ou CROUS. Pensez à vérifier vos
courriers indésirables !



Toutes les conditions sur :

sports.gouv.fr/pass-sport

* Aide de 50 € pour la prise d'une licence ou d'une adhésion dans
un club éligible.



**pass
Sport**